



# COMMUNE DE RENNAZ

## CONSEIL GENERAL

### Procès-verbal no 20 de la législature 2016-2021 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du jeudi 18 mars 2021 à 20h00  
A la salle du Battoir à Noville

---

**Présidence :** M. Yvan Burnier, Vice-président

**Sont présents :** A l'appel :  
20 membres présents sur 39 conseillères et conseillers

Pour la Municipalité :  
Mme Muriel Ferrara, Syndique, Mme Carine Deladoey, MM. Gérald Dumusc, Fabio Lecci et  
Pierre-Henri Légeret, Municipaux

---

#### Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 19 de la séance du 10 décembre 2021
4. Admissions – démissions
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Préavis no 43/2016–2021 : l'organisation régionale de la protection civile et la création de l'Association intercommunale « ORPC du district d'Aigle »
8. Préavis no 44/2016–2021 : rénovation du jardin d'enfants dit « Petit parc » - 2e partie
9. Préavis no 45/2016–2021 : demande de crédits complémentaires pour la mise en soumission de la collecte des déchets urbains combustibles et des déchets verts
10. Divers et propositions individuelles

M. Florian Dutoit, Président, étant excusé en raison de la situation sanitaire actuelle, la séance est présidée par M. Yvan Burnier, Vice-président.

Le Vice-président ouvre la séance en saluant l'Assemblée, Mme Muriel Ferrara, Syndique, les membres de la Municipalité in corpore et remercie chacun pour sa présence.

La situation sanitaire ne nous permettant toujours pas de nous réunir à L'arennaz, M. Yvan Burnier explique que nous nous retrouvons donc, une fois encore à Noville. En effet, les règles internes à HRC (Hôpital Riviera Chablais) sont de 20 personnes maximum en présentiel dans leur auditoire. Les instructions appliquées sont les mêmes que lors de nos derniers Conseil général organisés au Battoir de Noville, si ce n'est que le port du masque est obligatoire continuellement pendant toute la séance pour tous les non-orateurs. Il précise que lors des interventions, il sera demandé exceptionnellement de ne pas se lever. Evidemment, il n'y aura de nouveau pas d'apéritif.

Le Vice-président rappelle à l'Assemblée que la séance est enregistrée.

## **1. Appel**

Les conseillères et les conseillers s'étant inscrits par avance pour suivre les directives sanitaires, l'appel nominal des présences a été effectué à l'entrée de la salle : 20 conseillères et conseillers sont présents avec le Vice-président.

Se sont excusés :

Mmes Marika Ashani, Ruby Bakshi Khurdi, Régine Bernet, Arlette Borloz, Dora Pinheiro dos Santos, Janine Dufour, Marielle Girardoz, Laïla Huser, Corinne Rey, Suzana Tileva, MM. Carlos Canteiro dos Santos, Olivier Clément, Florian Dutoit, Cédric Girardoz, Haxhi Hajdari, Sunil Khurdi, Fernando Raja, Christophe Roumier et Trajco Tilev.

Le quorum étant atteint, le Vice-président déclare la séance ouverte.

*Après l'appel, l'Assemblée se compose de 20 membres avec le Vice-président, soit 19 votes à main levée et 20 votes à bulletin secret.*

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

## **3. Adoption du procès-verbal no 19 de la séance du 10 décembre 2020**

Le procès-verbal est adopté par 18 oui, 0 non et 1 abstention, tel que présenté.

Le Vice-président remercie la Secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

## **4. Admissions – démissions**

L'Assemblée prend note des démissions suivantes : Mmes Christine Allamand et Coralie Borloz Mottier au 1<sup>er</sup> janvier 2021, ainsi que de M. Sébastien Fontannaz au 20 janvier 2021.

Nous avons une admission : Mme Stéphanie Luneau.

## **5. Communications du bureau**

Le Vice-président transmet plusieurs informations.

### ➤ *Séance du Conseil général au Battoir de Noville :*

Le Vice-Président remercie vivement la commune de Noville qui a accepté de nous recevoir à nouveau dans ses locaux.

### ➤ *Elections communales du 7 mars 2021 :*

Le Vice-Président félicite chaleureusement la Municipalité et Mme la Syndique pour leur réélection. Le Conseil général se réjouit de collaborer avec eux durant la prochaine législature.

### ➤ *Prochaine législature 2021 – 2026 :*

L'Assermentation du nouveau Conseil général et de la Municipalité pour la nouvelle législature 2021–2026 aura lieu le 23 juin 2021 à 19h30 à la salle de « L'arennaz » sous réserve de la situation sanitaire, en présence de Mme la Préfète Patricia Lachat. Il faudra repourvoir tous les postes en partant du président, des vice-présidents, de la secrétaire, des scrutateurs et des membres des commissions. Il invite chacun à réfléchir sérieusement à l'avance, soit pour décider de se représenter au même poste qu'actuellement, soit à y renoncer, soit à être candidat à un nouveau poste.

Pour information, notre secrétaire actuelle, Mme Valérie Teissl, est d'ores et déjà candidate à sa réélection. Notre huissier, M. Patrice Dumusc, qui est lui également d'ores et déjà candidat à sa réélection, sera reconduit par la Municipalité.

## **6. Communications municipales**

### **M. Pierre-Henri Légeret, Municipal**

Il transmet un bref résumé de ses dicastères. Les informations complètes seront transmises dans le rapport de gestion 2020.

➤ *Eglise et cimetière :*

Rien à signaler.

➤ *Service des eaux :*

Aucune fuite conséquente n'a été détectée par les relevés mensuels de Corelltech.

➤ *Police :*

Dans son rapport 2020, la Police annonce 441 évènements sur 365 jours, dont 114 dénonciations concernant HRC (Hôpital Riviera-Chablais).

➤ *SDIS du Haut-Lac (Service de défense contre l'incendie et de secours) :*

Le programme a pu être maintenu. Les consignes liées à la pandémie ont demandé une organisation adaptée à chaque situation.

➤ *ORPC (protection civile) :*

L'organisation de l'ORPC a été fortement engagée sur le terrain en 2020. En raison de la pandémie, elle a été mobilisée pour renforcer le dispositif de protection de la population.

### **Mme Carine Deladoey, Municipale**

➤ *Construction :*

Le chantier du magasin provisoire Coop avance dans les délais. L'ouverture est maintenue pour la mi-mai, ainsi que la pharmacie provisoire.

Pour le Fun Planet, la Municipalité a accordé une autorisation provisoire d'utiliser le premier étage avec le restaurant et la mezzanine. Le rez de chaussée est en cours de construction. Son ouverture est prévue en juin.

Une mise à l'enquête est en cours pour la traversée de la route du village.

La Municipalité a délivré deux permis de construire et trois permis d'habiter.

➤ *Procédé de réclames :*

Des nouveaux totems signalétiques vont être installés à l'Espace Santé Rennaz. La demande a été faite, car il y avait un manque de visibilité. Celle-ci a été approuvée par tous les services de l'Etat.

➤ *Les déchets :*

Les blocages de Molok sont dus à la dépose de sacs de 110 Lt ou de deux sacs mis en même temps dans la trappe. Les personnes mises en cause ont été convoquées par la Municipalité pour leur signifier un avertissement.

➤ *Les forêts :*

Le projet de la prolongation du sentier de l'Arborétum au Marais-Rond avec le coin pique-nique et son foyer définitif sera finalisé pour Pâques.

La Municipalité a commandé 100 sapins Nordmann pour combler les manques de la forêt de Marais-Rond et du terrain à côté de la caserne.

### **M. Gérald Dumusc, Municipal**

➤ *Les routes :*

Concernant la traversée du village, les offres reçues seront ouvertes lundi prochain en présence du bureau Sacha Mei. Le préavis sera ensuite préparé pour être soumis à la prochaine séance.

➤ *Parcs et jardins :*

La zone de verdure entre la Maison de commune et le collège est de plus en plus souillée par les excréments de chiens, ce qui est déplorable. Au petit parc, un panneau interdiction aux chiens a dû être posé pour les mêmes raisons.

Comme l'année passée, nous participons à la sensibilisation pour le cancer du sein « une tulipe pour la vie ». Au giratoire de la Maison de commune a été planté une tulipe rose pour 7 tulipes blanches, une femme sur 8 est victime de ce cancer.

➤ *Bâtiments :*

Les aménagements extérieurs de la Maison de commune seront réalisés par un paysagiste du village.

La cuisine de la salle du Lavoir a été entièrement rénovée pour donner un vrai coup de fraîcheur et un aspect moderne au carnotzet. Il reste à acheter la vaisselle.

Les travaux du local d'archives sont en cours. Quelques petites surprises ont été constatées avec une différence de niveau du sol. Un carrelage sera posé dans le coin cuisine et un parquet dans le nouveau bureau.

➤ *La Fugue 2021 :*

Du lundi 22 mars et jusqu'au 20 juin 2021, la Fugue revient pour une nouvelle édition différente et innovante. Elle invite les participants à découvrir ou redécouvrir les voies de mobilité douce de notre région et de comptabiliser sur 13 semaines les kilomètres parcourus en prenant des photos. L'objectif est de cumuler 42'000 km. La Commune de Rennaz passera sur les ondes de Radio Chablais la semaine avant Pâques.

Pour conclure, il remercie les personnes qui lui ont fait confiance et qui ont contribué à sa réélection. Il va faire son maximum pour être à la hauteur avec toujours autant de plaisir et de motivation pour répondre et satisfaire aux attentes des habitants du village.

### **M. Fabio Lecci, Municipal**

➤ *ARASAPE (Association Régionale d'Action Sociale du district d'Aigle et Pays-d'Enhaut) :*

Lors de la dernière séance, il avait été annoncé l'ouverture de 12 places en UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) initialement planifiée pour la rentrée scolaire 2021/2022. Malheureusement, à la suite d'un manque de locaux disponibles susceptibles d'accepter une telle structure, une nouvelle solution a dû être envisagée pour la rentrée 2023. En effet, il avait été initialement demandé d'intégrer cette structure dans la crèche/garderie "Les Renardeaux", mais le Canton a balayé cette proposition. La Municipalité a donc cherché un local qui soit à proximité de l'école et des transports publics mais sans succès. C'est pourquoi, une solution provisoire a été acceptée. La structure déjà existante à Roche augmentera sa capacité à 48 places au lieu de 36 dès la prochaine rentrée scolaire.

L'audit de l'ARASAPE a bel et bien démarré. L'UCV (Union des Communes Vaudoises) est habilitée à faire une analyse financière, organisationnelle et structurelle des associations intercommunales ; le premier retour est attendu demain.

Concernant la crèche/garderie « Les Renardeaux' », elle est occupée à 65% de sa capacité. Cela s'est expliqué par le nombre de places possédées par l'HRC (Hôpital Riviera Chablais) qui ne sont que peu utilisées. Au vu de la liste d'attente qu'il y a pour les places du réseau, l'ARASAPE en collaboration avec la direction de HRC ont pris la décision d'ajuster la répartition des places au 1er janvier 2021. Le réseau a donc maintenant 50 places et 33 places sont pour HRC.

➤ *Ecole :*

L'ASPIHL (Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac) s'est réuni jusqu'à aujourd'hui 22 fois afin de prendre en charge l'urgence de la création des 7 salles de classes prévues pour la rentrée scolaire 2021/2022. Pour ce faire, l'association a engagé une architecte à 100% pour réaliser ces constructions. Le projet était initialement prévu de 4 classes à Villeneuve au collège de la Tour-Rouge et 3 classes provisoires à Rennaz. Malgré la volonté d'offrir une solution sur notre territoire, le terrain de l'Espace Santé Rennaz qui nous aurait été loué ne correspond pas à l'affectation para-hospitalière et ne possède plus de droit à bâtir. Au vu de l'urgence et de la difficulté pour changer l'affectation Cantonale, l'ASPIHL a décidé de réaliser ces classes sur un autre site. De ce fait, deux autres solutions ont été proposées par la Municipalité mais n'ont pas été retenues. Finalement, ces 3 classes provisoires verront le jour sur le site de Pré-Cloz à Roche.

Selon la volonté de la direction des écoles ainsi que de l'ASPIHL, un renforcement des classes sur l'axe Villeneuve-Rennaz-Roche se profile. Ceci est compréhensible du fait que Rennaz représente un noyau au niveau transport et un lien entre les sites de Villeneuve et Roche. Le prochain dossier en traitement par le Comité de direction sera l'extension de la salle de gym de la Tour Rouge à l'horizon 2022. Parallèlement à ces dossiers, l'étude pour la construction du nouveau collège intercommunal se poursuit.

Dès la rentrée 2021/2022, le système de gestion de la cantine scolaire sera totalement géré informatiquement par le programme "Mon Portail". Ce programme responsabilise les parents quant aux inscriptions des repas ainsi que des pique-niqueurs. Ils pourront librement les inscrire jusqu'à 24 heures à l'avance et le système de facturation sera en ligne. Ceci permettra de soulager la masse de travail quotidien du secrétariat des écoles ainsi que du boursier communal. Pour rappel, cette tâche est de la responsabilité des Communes mais est actuellement déléguée à la direction des écoles.

### **Mme Muriel Ferrara, Syndique**

Elle remercie les habitants de Rennaz pour leur soutien lors des élections. Les cinq municipaux sont contents de la confiance qu'il leur est témoignée. Cela les conforte dans leur choix de se mettre à disposition de la population. Elle remercie également la Commission d'animation pour les décorations de Pâques qui rendent le village tellement accueillant.

#### ➤ *Pandémie COVID-19 :*

Pour l'instant, les instructions reçues par le Canton pour privilégier le télétravail sont toujours en vigueur. C'est pourquoi un tournus est organisé avec le personnel administratif. Il faut également jongler avec la présence des archivistes.

Toutes les administrations tournent encore au ralenti et de nombreuses séances sont annulées ou ont lieu en vidéoconférence.

En raison de la situation et avec un grand regret, la fête de Pâques pour les enfants a dû être annulée.

#### ➤ *Urbanisme :*

Dans le cadre de la mobilité douce et sur demande de la commune de Villeneuve, il a été décidé d'étudier avec la Corridat, qui réunit les communes de Villeneuve, Rennaz, Noville et Roche, la possibilité de faire un marquage pour les vélos depuis la passerelle de la Jonnaire jusqu'à l'Hôpital. Il semblerait que le marquage indiqué sur la route cantonale entre Villeneuve et Rennaz soit assez mal adaptés pour les cyclistes.

Concernant l'Agglo Rivelac, comprenant les communes de la basse Veveyse, de la Riviera et du Haut-Lac, les statuts de la future agglomération sont presque prêts afin d'être soumis sous forme d'un préavis. Il y a 19 communes concernées. Ces statuts devront être validés par tous les conseils communaux et généraux. La Municipalité est en discussion pour qu'un membre du comité de direction vienne présenter le projet au Conseil.

#### ➤ *Les Cornettes :*

Une séance avec le comité de direction est prévue le 30 mars afin de discuter comment faire bouger le Canton. Après deux courriers recommandés, il n'y a aucune réponse du Conseil d'Etat.

#### ➤ *Les gens du voyage :*

Ils sont arrivés en grand nombre avant le 1er mars. Cet état de fait est dû à la peur de la fermeture des frontières et le report de l'ouverture du camp de Martigny au 1er avril. La Municipalité a envoyé un courrier à la conseillère d'Etat, Mme Métraux pour lui signifier leur mécontentement et lui demander de faire pression sur son homologue valaisan afin que le camp soit ouvert au plus vite. Malgré les pressions de la communauté, l'ouverture du camp de Rennaz n'a pas été autorisée à leur arrivée. La Municipalité est en contact avec l'adjudant Diserens et lui annonce tous les cas suspects.

Pour votre information, l'Union des communes vaudoises (UCV) demande une modification de la LEDP (loi sur les droits politiques) pour permettre le droit au référendum pour les communes à Conseil général et d'instaurer un délai de 12 semaines pour les nouvelles demandes d'adhésion en cours de législation.

## **7. Préavis no 43/2016–2021 : l'organisation régionale de la protection civile et la création de l'Association intercommunale « ORPC du district d'Aigle »**

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Hélène Mayor. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

Le vice-Président rappelle qu'il n'est pas conseillé d'amender ce préavis, car il s'agit d'un préavis intercommunal. Toutes les interrogations ou remarques ont été traitées par la Commission dans une séance intercommunale. Cependant, il est bien entendu possible de poser des questions.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté **à main levée à l'unanimité, tel que présenté.**

Mme Muriel Ferrera remercie l'Assemblée. Elle souhaite préciser qu'il est toujours possible d'amender un préavis. Toutefois, elle explique que les conséquences en cas d'amendements pour un objet intercommunal occasionneraient des complications, car ce préavis devrait alors être passé à nouveau auprès des tous les conseils concernés.

### **8. Préavis no 44/2016–2021 : rénovation du jardin d'enfants dit « Petit parc » - 2e partie**

La lecture des rapports est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Patrice Dumusc pour la Commission en charge du sujet et M. Bernard Trottet pour la Commission de gestion et finances. Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

M. Gérald Dumusc demande l'avis de l'Assemblée pour le début des travaux. Après discussion, il est décidé d'effectuer ces travaux le plus rapidement possible, soit pendant l'été. Il explique que la Municipalité a choisi la même entreprise que pour la place multisports, car elle a donné entière satisfaction la première fois.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à main levée à l'unanimité.

M. Gérald Dumusc remercie l'Assemblée pour l'acceptation de ce préavis.

### **9. Préavis no 45/2016–2021 : demande de crédits complémentaires pour la mise en soumission de la collecte des déchets urbains combustibles et des déchets verts**

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Bernard Trottet. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

En réponse à la question de M. Dominique Weber, la Municipalité confirme qu'une fois la base de travail posée par le bureau spécialisé avec un cahier des charges précis, elle pourra gérer par elle-même les démarches pour mettre en soumission la collecte des déchets urbains dans le futur.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à main levée à l'unanimité.

Mme Carine Deladoey remercie l'Assemblée. Elle précise que la Municipalité a préféré déposer un préavis de demande de crédit et ainsi être transparent dans ses démarches, au lieu de venir en fin d'année avec un préavis annonçant une modification du budget.

### **10. Divers et propositions individuelles**

#### Nominations dans diverses commissions

Pour donner suite au départ de plusieurs membres, les commissions suivantes sont modifiées :

#### **Commission Taxe de séjour :**

En remplacement de Mme Coraline Borloz-Mottier et de M. Sébastien Fontannaz sont nommées Mme Stéphanie Luneau et Mme Evelyne Lüthi-Graf.

Le premier membre est M. Christophe Roumier.

#### **EPUDEHL :**

En remplacement de M. Sébastien Fontannaz est nommée Mme Jessica Riedi-Savoyen.

#### Scolarisation des enfants de Rennaz, Mme Catherine Fankhauser

Avec l'arrivée de jeunes familles à Rennaz, Mme Catherine Fankhauser fait part de l'interrogation des parents sur le lieu de scolarisation des enfants, et particulièrement pour les classes de 1 à 4 P. Un courrier a été envoyé à la direction des écoles à ce sujet.

M. Fabio Lecci confirme avoir reçu une copie du courrier. La Commission consultative des écoles a pris très au sérieux la demande des parents. Elle souhaite également trouver une solution satisfaisante pour un regroupement du premier cycle. Cependant, il faut savoir que c'est la direction des écoles qui décide de l'emplacement final des élèves, courant avril.

#### Jardin du Souvenir au cimetière, Mme Brigitte Sculati

Avec une grande émotion, Mme Brigitte Sculati nous fait part de sa déception, car elle trouve triste que le Jardin du Souvenir ne permette pas la dépose de fleurs ou d'objet.

M. Pierre Henri Légeret, bien que comprenant son émotion, lui rappelle que selon le règlement en vigueur du cimetière seule une petite plaque avec le prénom, le nom et une date est autorisée pour le Jardin du Souvenir et que selon l'article 37, la pose d'une décoration florale, si elle est bien entretenue, est autorisée seulement au Columbarium.

M. Gérald Dumusc précise que normalement il n'y a aucune inscription dans les autres Jardins du Souvenir. C'est un lieu de recueillement.

ASPIHL, M. Maurice Borloz

M. Maurice Borloz demande si l'étude du nouveau collège a commencé avec l'engagement de l'architecte.

M. Fabio Lecci répond que pour l'instant son travail est consacré à la création des sept classes manquantes pour la rentrée 2021/2022. Il confirme que l'emplacement prévu du prochain collège reste pour l'instant le secteur de la Tronchenaz à Villeneuve.

Décorations du village, Mme Jessica Riedi-Savoyen

Elle remercie la Commission d'animation du village pour la décoration de Pâques.

Voiture électrique, Mme Helena Mayor

En réponse à Mme Helena Mayor, M. Gérald Dumusc confirme que des bornes électriques pour la recharge des voitures sont prévues dans le projet de la traversée du village.

Places de parc au village, Mme Helena Mayor

Aux questions de Mme Helena Mayor, M. Gérald Dumusc confirme qu'une ou deux places pour handicapé vont être créés, certainement proche de la Maison de commune ou du restaurant. Concernant la zone de parking du village limitée à 3h00, des panneaux vont être installés aux trois entrées du village en précisant le temps et également l'interdiction de parquer hors case.

Trafic à la route du village, Mme Brigitte Sculati

En réponse à Mme Brigitte Sculati, Mme Muriel Ferrara explique qu'une convention a été établie avec l'hôpital pour que le personnel soignant ne passe pas à travers le village. Chaque employé doit la signer lors de son engagement et s'engage de la respecter sous peine de perdre sa place de parc. La Municipalité va réécrire à la direction pour la leur rappeler.

M. Gérald Dumusc précise qu'un contrôle sera organisé si nécessaire. La Municipalité souhaite rester ferme sur ce sujet.

Carte journalière de train, Mme Helena Mayor

Mme Muriel Ferrara transmet que la vente de carte journalière de train est trop onéreuse pour une petite commune. C'est pour cela que Rennaz n'offre pas cette prestation. Toutefois, il est possible d'en obtenir à la Commune de Villeneuve.

Elections communale 2021, M. Dominique Weber

M. Dominique Weber a été surpris du faible taux de participation aux élections communales.

Préavis sur la traversée du village, M. Maurice Borloz

En réponse à M. Maurice Borloz, premier membre de la Commission ad hoc, M. Gérald Dumusc promet que le préavis sera transmis à la Commission dans les meilleurs délais dès sa réalisation. La Commission aura alors assez de temps pour son analyse.

La parole n'étant plus demandée, le Vice-président lève la séance à 21h35.

Au nom du Conseil général



Le Vice-président  
Yvan Burnier



La Secrétaire  
Valérie Teissl

Rennaz, le 4 mai 2021

Modifié, Rennaz, le 21 mai 2021